

RÈGLEMENT N°01092026 DU 01 SEPTEMBRE 2026
DE CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS COUPS DE CŒUR
DANS LE CADRE DE LA PARTICIPATION AUX JOURNÉES EUROPÉENNES DES MÉTIERS D'ART®
ÉDITION 2027 (30 mars au 4 avril 2027) « Hors champ »
Applicable à la France

Préambule

Dans le cadre des Journées Européennes des Métiers d'Art® 2027, l'Institut pour les Savoir-Faire Français, qui a créé et coordonne l'événement depuis 2002, lance un Appel à projets Coups de Cœur. Cet appel à projets a vocation à valoriser les manifestations ancrées dans les territoires issues d'une dynamique collective.

Sont invités à candidater des consortiums (groupements) souhaitant organiser une manifestation collective dans le cadre du week-end des JEMA®. Afin de faire écho à la thématique « Hors champ » des JEMA® 2027, une attention particulière sera portée aux événements valorisant les établissements de formation aux métiers d'art.

Les manifestations labellisées « Coup de cœur » bénéficieront d'une visibilité renforcée et une mise en avant dans la programmation, dans la communication nationale et les dossiers de presse.

Le consortium doit être représenté par un Porteur de projet qui déposera la candidature à l'appel à projet via un formulaire dédié, puis inscrira, après validation, l'événement via le canal habituel.

Le présent règlement est dédié à l'Appel à projets Coups de cœur dont il présente les modalités. Il complète mais ne remplace pas le [règlement des JEMA](#), qui doit être consulté pour tout dépôt de candidature.

L'appel à projets Coups de cœur est ouvert **jusqu'au 23 novembre 2026, 23h59**.

Un **webinaire d'information** sur l'appel à projets collectifs Coups de cœur est organisé le 27 octobre 2026. [Inscription à ce lien](#).

LES JOURNEES EUROPEENNES DES METIERS D'ART® (JEMA®)

Les Journées Européennes des Métiers d'Art® sont un événement annuel unique au monde, dédié aux Métiers d'art et au Patrimoine Vivant. Elles ont été créées par l'Institut pour les Savoir-Faire Français en 2002 et sont devenues la plus grande célébration au monde autour des métiers d'art et une rencontre inestimable entre les professionnels et le grand public, chaque année pendant une semaine.

Règlement de candidature à l'Appel à projets collectifs Coups de cœur
Dans le cadre de la participation aux Journées Européennes des Métiers d'Art – Edition 2027
Du 30 mars au 4 avril 2027 - « Hors champ » applicable à la France
Règlement N°01092026 du 01 septembre 2026

Institut pour les Savoir-Faire Français (ancien INMA)
Association reconnue d'utilité publique - N°Siren 306 330 564
Au Philanthro-Lab – 13/15, rue de la Bûcherie – 75005 Paris
01 55 78 85 85 / contact@journeesdesmetiersdart.fr

Coordonnée par l'Institut pour les Savoir-Faire Français (l'Institut), cette manifestation culturelle, économique, touristique, éducative et citoyenne met en avant les savoir-faire d'exception des métiers d'art, dans toute leur richesse et diversité, pendant une semaine.

Les différents types de participation aux JEMA®

Plusieurs temps de programmation existent : les Événements Coups de cœur, les Rendez-vous d'Exception, le Week-end Festif, la semaine pour les scolaires, etc.

Portes ouvertes, manifestations, rendez-vous, démonstrations de savoir-faire hors-les-murs, visite guidée, conférence à deux voix, événements digitaux, etc. forment une programmation unique invitant le public à découvrir des milliers d'événements métiers d'art, partout en France.

Les programmations des JEMA® sont ainsi divisées en trois catégories (le tout constituant la Programmation nationale des JEMA®) :

- Les portes ouvertes (ateliers de professionnels ou établissements de formation aux métiers d'art),
- Les manifestations collectives (porteurs de projets),
 - o dont des événements Coups de cœur via cet appel à projet
- Les Rendez-vous d'Exception

Événement coup de cœur

Les événements retenus à l'Appel à projets Coups de cœur seront « labellisés » sous le nom d'*Événements Coups de cœur*. Certaines mentions spéciales pourront être attribuées par le jury.

En effet, dans le cadre du soutien renouvelé de la Fondation d'Entreprise Michelin et en lien avec la thématique « Hors Champ », l'édition 2027 des JEMA® poursuit et renforce la dynamique des événements collectifs Coups de cœur. Une catégorie de l'appel à projets sera notamment dédiée aux établissements de formation aux métiers d'art, valorisant des événements engagés en faveur de la transmission.

Les manifestations Coups de cœur seront des événements mis en avant dans la programmation, en tant qu'ambassadeurs des bonnes pratiques des JEMA®. Ils illustreront les liens entre les professionnels des métiers d'art, leur territoire et ses acteurs culturels et patrimoniaux. Portés par un consortium, ils permettront au grand public la découverte des métiers d'art dans des événements à la programmation riche.

Ces événements porteront les valeurs des JEMA® et bénéficieront à ce titre d'une communication renforcée de la part de l'Institut :

- Coup de cœur sur la carte programme des JEMA®

Règlement de candidature à l'Appel à projets collectifs Coups de cœur
Dans le cadre de la participation aux Journées Européennes des Métiers d'Art – Edition 2027
Du 30 mars au 4 avril 2027 - « *Hors champ* » applicable à la France
Règlement N°01092026 du 01 septembre 2026

Institut pour les Savoir-Faire Français (ancien INMA)
Association reconnue d'utilité publique - N°Siren 306 330 564
Au Philanthro-Lab – 13/15, rue de la Bûcherie – 75005 Paris
01 55 78 85 85 / contact@journeesdesmetiersdart.fr

- Mise en avant dans les relations presse : dossier de presse national, communiqués de presse nationaux et régionaux, demandes spécifiques de la presse quotidienne régionale
- Valorisation sur les réseaux sociaux (publications, vidéos, interview, etc)
- Mise en relation avec les offices de tourisme et syndicats d'initiative
- Soutien particulier des équipes de l'Institut
- Webinaire(s) d'accompagnement

MODALITES DE CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS COUPS DE CŒUR

Chaque événement candidat à l'Appel à projets Coups de cœur devra respecter les critères d'éligibilité établis par le [Règlement général des Journées Européennes des Métiers d'Art®](#).

En plus de respecter les prérequis de la programmation nationale des JEMA®, les événements candidats devront remplir les conditions *sine qua non* suivantes.

1/ Peuvent candidater, des consortiums constitués de :

☐ Au moins 1 collectivité*

☐ et au moins :

- 1 établissement culturel ou patrimonial privé ou public
Et/ou
- 1 tiers-lieu abritant des professionnels des métiers d'art
Et/ou
- 1 établissement de formation aux métiers d'art

☐ et au moins :

- plusieurs professionnel(s) des métiers d'art
Et/ou
- 1 association(s) de professionnel(s) des métiers d'art
Et/ou
- 1 organisation(s) professionnelle(s)
Et/ou
- 1 chambre consulaire

*Nota Bene : Est entendu par collectivité : toutes autorités publiques distinctes de l'Etat, les collectivités locales, les collectivités territoriales et les Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) mais aussi les acteurs œuvrant dans les territoires sur mandat d'une

Règlement de candidature à l'Appel à projets collectifs Coups de cœur
Dans le cadre de la participation aux Journées Européennes des Métiers d'Art – Edition 2027
Du 30 mars au 4 avril 2027 - « *Hors champ* » applicable à la France
Règlement N°01092026 du 01 septembre 2026

Institut pour les Savoir-Faire Français (ancien INMA)
Association reconnue d'utilité publique - N°Siren 306 330 564
Au Philanthro-Lab – 13/15, rue de la Bûcherie – 75005 Paris
01 55 78 85 85 / contact@journeesdesmetiersdart.fr

collectivité comme par exemple les sociétés publiques locales (SPL) et les sociétés publiques locales d'aménagement (SPLA).

2/ La programmation devra contenir :

Une programmation centrée sur la valorisation des savoir-faire et métiers d'art, ainsi que des actions de médiation auprès du jeune public (programmation dédiée, ateliers d'initiation, livrets spécifiques, etc).

Une communication dédiée à l'événement devra être mise en place (en lien avec la charte graphique officielle des JEMA® – à venir ultérieurement).

L'événement devra être organisé durant le week-end des JEMA® et respecter une entrée libre et gratuite pour le public.

3/ Seront pris en compte les efforts suivants

- Accessibilité pour les publics en situation de handicap
- Lien entre la programmation et les savoir-faire territoriaux
- Ateliers d'initiation / découverte gratuits

PROCESSUS DE CANDIDATURE

La candidature à l'Appel à projets Coups de cœur prendra forme comme suit et en respectant exclusivement et intégralement ces modalités.

1/ Candidature via un formulaire en ligne dédié énonçant :

- Le nom et rôle de chaque membre du consortium (personne physique ou morale)
- Le site internet de chaque membre du consortium
- L'identité, l'adresse mail et le téléphone du porteur de projet désigné par le consortium
- Le nom de l'événement, tel qu'il sera renseigné dans la candidature déposée sur l'espace d'inscription JEMA®
- Une description de la programmation prévisionnelle
- Les dates de l'événement
- Un plan de communication prévisionnel
- L'adresse précise et le département d'accueil de l'événement
- Les modalités remplies (telles qu'énoncées ci-dessus)

Le formulaire est accessible à ce lien : <https://forms.cloud.microsoft/e/xjezhJD2C2>

Règlement de candidature à l'Appel à projets collectifs Coups de cœur
Dans le cadre de la participation aux Journées Européennes des Métiers d'Art – Edition 2027
Du 30 mars au 4 avril 2027 - « *Hors champ* » applicable à la France
Règlement N°01092026 du 01 septembre 2026

Institut pour les Savoir-Faire Français (ancien INMA)
Association reconnue d'utilité publique - N°Siren 306 330 564
Au Philanthro-Lab – 13/15, rue de la Bûcherie – 75005 Paris
01 55 78 85 85 / contact@journeesdesmetiersdart.fr

2/ Toute candidature déposée vaut pour acceptation du présent règlement ainsi que du [règlement général des Journées Européennes des Métiers d'Art® 2026](#).

3/ A l'issue de cette étape, un jury qualifié étudiera les candidatures.

Certains projets seront retenus par le jury et poursuivront le processus de candidature tel qu'énoncé ci-dessous au 4/ et 5/.

Certains projets ne seront pas retenus par le jury. S'ils respectent par ailleurs le règlement des JEMA, ces projets pourront tout de même s'inscrire aux JEMA® de manière « classique » et faire partie de la programmation nationale.

4/ Dépôt d'une candidature formelle sur l'espace d'inscriptions JEMA®

Dans la fiche événement de la candidature, les éléments devront correspondre au dossier déposé sur le formulaire de l'appel à projet. L'Institut se réserve le droit d'annuler une labellisation Coup de cœur si le projet ne correspond plus au projet prévisionnel validé par le jury.

Les inscriptions seront accessibles au début du mois de décembre 2026 à ce lien : <https://inscription.journeesdesmetiersdart.fr>

5/ Publication par l'équipe des JEMA® et mise en Coup de cœur.

Admissibilité et engagements

Toute candidature non conforme aux modalités énoncées ci-dessus ne sera pas étudiée. Toute candidature incomplète, erronée ou déposée après la date limite de candidature (le 23 novembre 2026 à 23h59) ne sera pas étudiée.

Les décisions du jury seront prises à partir des éléments fournis via le formulaire de candidature à l'appel à projet. Les décisions du jury sont irrévocables, souveraines et sans appel. Par ailleurs, le jury n'aura pas à justifier sa décision.

L'équipe des JEMA® pourra informer les événements non retenus de leur admissibilité à la programmation nationale des JEMA®.

Il pourra y avoir jusqu'à 1 événement Coup de cœur par département.

Règlement de candidature à l'Appel à projets collectifs Coups de cœur
Dans le cadre de la participation aux Journées Européennes des Métiers d'Art – Edition 2027
Du 30 mars au 4 avril 2027 - « *Hors champ* » applicable à la France
Règlement N°01092026 du 01 septembre 2026

Institut pour les Savoir-Faire Français (ancien INMA)
Association reconnue d'utilité publique - N°Siren 306 330 564
Au Philanthro-Lab – 13/15, rue de la Bûcherie – 75005 Paris
01 55 78 85 85 / contact@journeesdesmetiersdart.fr

Tout événement candidat à l'Appel à projets Coups de cœur fera partie intégrante de la programmation nationale des JEMA®. La labellisation Coup de cœur, pour les événements qui la recevront, sera un complément de l'inscription dans la programmation.

Un refus du jury de l'Appel à projets Coups de cœur n'entraîne pas nécessairement un refus de la candidature de l'événement aux JEMA®.

Le candidat à l'Appel à projets Coups de cœur dont le dossier aura été sélectionné sera informé par e-mail à l'adresse qu'il aura renseignée via le formulaire de candidature en ligne, et ce, au plus tard la semaine du 14 décembre 2026.

Toute réponse positive au dépôt d'une candidature est personnelle et incessible. Elle ne peut faire l'objet d'aucune cession, y compris par voie de fusion, scission, absorption.

En sus des obligations figurant dans les « Modalités de candidature » du présent Règlement, le candidat sélectionné s'engage à :

- Respecter les éléments de candidature validés dans le dossier et s'y conformer strictement,
- Participer de manière active en mettant en place les éléments de programmation annoncés et en communiquant,
- Respecter en permanence les conditions du présent règlement,
- Signaler à l'Institut tout changement concernant les informations fournies via le formulaire de candidature en ligne,
- Répondre au questionnaire de satisfaction adressé par l'Institut en fin d'édition des JEMA,
- Répondre à toute demande d'information formulée par l'Institut, l'agence de relations presse de l'Institut ou la presse.

MODALITES DE SELECTION DES EVENEMENTS COUPS DE CŒUR

La sélection des manifestations Coups de cœur est effectuée par un Jury, établi par l'Institut et dont la composition précise sera publiée sur le site www.journeesdesmetiersdart.org ultérieurement. Les membres du jury, invités par l'Institut, seront représentatifs de l'écosystème des métiers d'art : décideurs publics, mécènes, acteurs culturels, organisations professionnelles et consulaires, acteurs du tourisme, personnalités qualifiées issues du monde du design, de la création artistique ou du patrimoine.

Les événements retenus auront sur la carte de la programmation un logo « Coup de cœur ». Ils seront visibles à partir de la mi-février sur le site.

Les événements non retenus resteront dans le processus habituel de validation de la programmation nationale des JEMA® (cf. [Règlement de participation aux Journées Européennes des Métiers d'Art 2027](#)).

Le candidat à l'Appel à projets Coups de cœur sera informé par e-mail à l'adresse qu'il aura renseignée via le formulaire de candidature en ligne, et ce, au plus tard la semaine du 14 décembre 2026.

Calendrier du processus de sélection

Octobre 2026 : Publication de l'appel à projet

27 octobre 2026 : Webinaire d'information

23 novembre : Fermeture de l'appel à projets

Décembre : Jury

14 décembre : Annonce des résultats

Décembre – 31 janvier : Candidatures sur le site des JEMA®

Mi-février : Mise en ligne des événements inscrits aux JEMA® dans la cartographie

Février - Mars : Communication

30 mars au 4 avril : Journées Européennes des Métiers d'Art®

Contact et ressources

Pour voir des exemples d'événements labellisés Evénements Coups de cœur lors des JEMA® 2026 : consulter la page www.journeesdesmetiersdart.fr/coups-de-coeur-jema-2026/ et [consulter le bilan](#) pages 10, 11, 28, 29, 30 et 31.

Pour plus d'informations sur les JEMA® : consulter www.journeesdesmetiersdart.fr.

Pour toute question, merci d'adresser votre demande à contact@journeesdesmetiersdart.fr.